Vol. XLIX   SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 21 AVRIL 1920   No 22

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2 50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MA[illegible]TOBA
EST PUBLI[illegible] IMPRIMÉ
TOUS LES [illegible]RCREDIS

Toutes comm[illegible]ons concernant le journal ou l'i[illegible]rie doivent être adressées :

Le [illegible]toba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

POLITIQUE

La question sociale prime aujourd'hui toutes les autres. L'harmonie entre toutes les classes doit être le but principal de toute organisation politique.

La question sociale doit être résolue par l'action gouvernementale dont le rouage est la politique.

Telle sera la législation, tel sera l'accord entre les classes, telle sera la paix et partant telle sera la prospérité dans ce pays.

Or, ni cette paix, ni cette prospérité n'existeront si nos partis politiques ne mettent pas à la base de leurs programmes le principe absolu de la justice et de la charité.

Tous les hommes sont frères... Oui!... mais ouvrons les yeux et nous pourrons facilement constater que la famille humaine est aujourd'hui lamentablement divisée.

Le même malaise qui existe en Europe existe en Amérique, et si là-bas la lutte est plus sanglante, rien ne nous autorise à dire que nous n'aurons pas, ici, un jour, à subir le même orage.

Au Canada les esprits sont troublés, le char de l'état est ancré dans l'ornière; les vieilles traces que nous avions l'habitude de suivre sont disparues, on ne voit plus la droite route.

Le monde politique est bouleversé.

Aux deux grands partis politiques qui jusqu'à nos jours se partageaient la faveur publique ont succédé des partis dont le nombre cause la stupéfaction.

C'est le chaos!

Les digues qui retenaient les parties sont brisées; les partisans les plus sincères, les plus dévoués voguent à l'aventure et cherchent en vain le drapeau qu'ils aimaient et pour lequel ils combattaient avec ardeur et gaiment.

La situation canadienne est-elle plus étrange que la situation des partis politiques des autres pays?

Non.

La soif du pouvoir, de l'argent, du bien-être a contaminé tout le monde et les sociétés sont dans le désarroi!

Pas plus que les autres organisations peut-être, mais autant que les autres, les partis politiques ont oublié les règles du droit, de la justice et de la charité qui, dans le passé, avaient fait leur force et leur gloire tout en leur attirant la faveur populaire.

Les anciens chefs d'armées sont devenus des chefs de clans et au lieu de s'élever au-dessus des clameurs des profiteurs et des démagogues pour donner au navire de l'état une poussée vigoureuse dans un large et honnête sillage, ils sont devenus les esclaves des turbulents pour se livrer à des guérillas, à des combats d'expédients qui ne mènent à rien, sinon à la ruine de tout le monde.

Nous sommes de ceux qui depuis longtemps attendons de nos chefs l'énonciation d'une politique large, généreuse, claire et juste en même temps qu'une direction sage et précise.

Nous avons attendu en vain.

Devons-nous chercher la raison dans l'apathie, la jalousie individuelle, la crainte des déclarations franches, ou l'étroitesse d'esprit, nous n'en savons rien et nous ne cherchons pas pour le moment à le savoir.

Nous voulons simplement, pour le moment, constater un fait.

Malgré l'estime et le respect que nous avons pour plusieurs de ceux qui furent dans le passé nos amis et nos frères d'armes, nous nous voyons dans la triste nécessité d'avouer qu'il manque aujourd'hui chez nos chefs ce coup d'oeil supérieur qui a permis à nos anciens chefs de rallier sous leur commandement les éléments divers qui composent notre population.

Nous nous abstiendrons pour le moment de mettre le pied sur le territoire fédéral.

Chaque chose à son temps.

Nous sentons cependant que nous serions inférieurs à notre tâche si, dans le domaine local, à la veille de l'élection qui se prépare, nous ne prenions carrément position.

Le moment est sérieux et il importe que chacun prenne son poste pour le combat.

Disons tout de suite que nous ne voulons pas conseiller à nos compatriotes un isolement qui pourrait être nuisible.

Nous croyons que dans une province comme la nôtre les alliances sont nécessaires, pourvu qu'elles soient franches et honorables.

Nous avons dans le passé fait des alliances que nous ne regrettons pas; il serait regrettable non seulement pour nous, mais pour le pays en général, que l'avenir ne nous en réserve pas d'autres.

Occupons-nous toutefois du présent et voyons s'il n'est pas possible d'ébaucher un programme et d'organiser une action qui pourra faire appel à tous les hommes de bonne volonté.

Le Gouvernement Norris, après cinq années de pouvoir, se présente au peuple amoindri et divisé;—la révolte ouverte est dans le camp.

Le parti libéral-conservateur, auquel nous avons nous-même appartenu toute notre vie, souffre de la même division, parce qu'il a abandonné sa loyale politique de généreuse, franche et courageuse adhésion aux principes fondamentaux de la constitution canadienne.

Le travailleur se retire des anciens cadres politiques et veut son parti travailliste.

L'agriculteur réclame la direction politique du pays.

Le capitaliste joue son jeu dans l'ombre.

Le bourgeois, le "Commoner", comme dit l'anglais, qui appartient à la classe la plus nombreuse et la moins protégée, seul est inactif et se laisse tondre patiemment.

N'est-il pas temps que le bourgeois s'affirme?

La bourgeoisie peut appeler sous son drapeau toutes les classes de la société, toutes les races, toutes les croyances, tous les intérêts, tous les hommes soucieux de la paix et de la prospérité du pays.

La lutte des classes nous mènera à la ruine.

L'union des représentants modérés de toutes les classes nous mènera à la prospérité.

Fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te soit fait à toi-même.

En un mot *Justice et Charité.*

Qu'un parti s'organise avec ce *motto* et il pourra compter sur sa part d'influence dans la direction des affaires de notre pays.

Tout programme politique doit porter en tête respect et soumission à Dieu et à l'autorité légitime au Roi.

L'enfance a droit à la connaissance des principes chrétiens; il faut donc que l'éducation religieuse obtienne à l'école la place prépondérante à laquelle elle a droit.

Le Canada étant un pays soumis à la couronne anglaise, il va de soi que l'anglais doit être enseigné parfaitement dans toutes les écoles de la Province.

Le français, à part ses droits constitutionnels indéniables, étant reconnu par le monde entier comme une langue absolument nécessaire, doit recevoir des législateurs toute la protection et l'encouragement requis pour permettre à l'enfant dont les parents le désirent, de sortir de l'école avec une connaissance parfaite de cette langue.

Nous avons attiré vers nos plaines un grand nombre de citoyens d'origine étrangère; il est du devoir des citoyens d'origine canadienne, de cesser l'emploi du terme outrageant de "foreigners".

Une fois naturalisés canadiens, ils deviennent sujets canadiens comme n'importe qui, avec les mêmes devoirs, mais avec les mêmes droits.

Ils ont droit à la députation comme nous; ils ont droit d'avoir en chambre des représentants qui verront au respect de leurs croyances et de leur idéal.

Le meilleur moyen d'en faire de bons et patriotiques citoyens canadiens, est de les admettre parmi nous carrément et de leur donner la considération et le respect auxquels ils ont droit.

Le travailleur, le cultivateur ont des droits incontestables qu'aucun citoyen soucieux de l'intérêt du pays ne peut ignorer.

Ils ont droit à leur part de représentation au parlement.

Le travailleur anarchiste doit être séparé des unions loyales qui sont nécessaires au maintien des bons rapports entre patrons et ouvriers; mais le capitaliste, grappin et profiteur outré, doit aussi être pourchassé et mis au rang de l'anarchiste dont il est le frère; il doit être séparé de la classe honnête du capital qui veut l'emploi du capital pour le plus grand bien de la société en général.

En un mot, si nous voulons un pays prospère, il nous faut l'union sincère de toutes les classes et non pas la division de toutes les forces, de toutes les énergies nationales qui se prépare actuellement.

Je dirai à mes compatriotes, à toutes les classes, à toutes les races qui se coudoient dans notre pays; N'avons-nous pas un rôle important à jouer dans cette province du Manitoba, anneau central qui relie toutes les provinces de la confédération canadienne.

Unissons-nous, élaborons notre programme, prenons comme drapeau la constitution du pays et entrons dans la bataille qui se prépare.

Le résultat que nous obtiendrons ouvrira peut-être les yeux à un grand nombre.

—*Joseph BERNIER.*

CONVENTION

Le parti libéral—Le parti conservateur

Le gouvernement Norris nous a enlevé le dernier vestige de nos droits dans l'enseignement du français au Manitoba.

Le parti conservateur manitobain vient de tenir sa convention et il a trouvé le moyen de dire au pays qu'il était lui aussi en faveur de une seule langue dans l'école.

C'est-à-dire, en deux mots, que tandis que le parti libéral nous égorge, le parti conservateur veut bien regarder faire sans nous porter secours.

Dans les circonstances, nous sommes forcés de dire que suivant nous M. Préfontaine aurait dû quitter la salle de convention et qu'il aurait dû laisser tous ces bons apôtres délibérer seuls sur les choses du pays.

Nous comprenons cependant qu'il ait pu sur le moment hésiter sur la conduite à tenir.

Depuis cinq ans la politique conservatrice n'a eu en chambre que l'action des députés Canadiens-français pour la défendre.

On fait une convention pour définir un programme en vue des prochaines élections et l'un des actes les plus importants des congressistes est de dire à la population française:—ce que M. Norris a fait au sujet de l'enseignement du français est bien fait, pour nous, nous n'y pouvons rien et de plus nous tenons à dire à la population de la province que nous nous garderons bien d'apporter un soulagement à ceux qui se trouvent blessés.

En face de cette ingratitude M. Préfontaine s'est probablement trouvé paralysé, estomaqué, puis découragé il s'est dit—laissons-là tout cela!

Quand on songe que M. Préfontaine a perdu un de ses fils au front pour la défense de la cause des minorités et quand on ne peut oublier l'amour dont il a toujours fait preuve pour sa langue et sa religion, on peut comprendre le malaise qui a dû l'envahir à ce moment.

Nous doutons fort qu'aux prochaines élections, M. Préfontaine se donne beaucoup de mal pour aider au succès de ceux qui n'ont pas l'air de vouloir montrer beaucoup plus de sollicitude pour les droits du français au Manitoba que ceux qui ont présidé à son étouffement.

FEU ROGER MARION



C'est avec une douleur profonde que nous enrégistrons la mort de Roger Marion, ancien maire de Saint-Boniface et ancien député à la législature du Manitoba.

Il fut un vaillant patriote, un brave et courageux soldat.

Dans la liste des sentinelles qui ont veillé à la garde de la forteresse française dans l'Ouest Canadien, l'histoire devra inscrire au premier rang celui que nous avons porté en terre vendredi dernier.

Enfant du pays, loyal et généreux, insouciant des biens de ce monde, la main toujours prête à donner, le coeur toujours compatissant, propriétaire presque millionnaire un jour, il est mort pauvre et disons le trop délaissé de la part de ceux pour qui il avait bataillé toute sa vie.

La politique peut avoir des rayons de soleil, mais elle a bien des jours sombres.

Roger Marion a souffert mais seuls ses amis intimes ont pu le savoir.

Ce fut à ses funérailles pour sa famille et ses amis un baume rafraichissant de voir la cathédrale de Saint-Boniface remplie d'une foule compacte qui a voulu rendre à sa dépouille mortelle les derniers honneurs et le dernier témoignage de respect qui pouvaient lui être exprimés sur cette terre.

Roger Marion fut l'un de ces hommes qui sur notre question scolaire, au moment de la tourmente a préféré l'honneur à l'argent.

Il avait bien mérité d'être entouré à sa mort par l'enfance du pays; il a lutté énergiquement pour l'instruction religieuse et l'enseignement du français à l'école; pour cette cause il a sacrifié son repos, son temps, son argent.

De toutes nos maisons d'éducation il y avait des représentants de l'enfance et de la jeunesse pour offrir à Dieu une prière pour le repos de l'âme de celui qui fut durant sa vie leur ami et leur défenseur.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, Mgr Cherrier, du diocèse de Winnipeg et un nombreux clergé assistaient au service funèbre.

Nous nous inclinons sur la tombe de Roger Marion avec émotion, et, avec une humble prière, nous offrons à la famille éplorée l'expression sincère de notre vive sympathie.

CHAMBRE DE COMMERCE

Le banquet de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface a été un réel succès.

Cette organisation est appelée à rendre de grands services à la ville de Saint-Boniface.

Nous lui souhaitons succès et longue vie pour le plus grand bien de notre ville.

PENSEES

Lorsqu'il s'agit de remplir son devoir les sacrifices ne comptent plus.—Cardinal Mercier.

* * *

L'Union Britannique ne fut possible que par la liberté de parole, la liberté de la langue et le respect mutuel des races.—Prince de Galles.

* * *

Le temps n'est-il pas venu de fonder un nouveau parti qui sera un parti d'ordre, respectueux de la constitution et qui pourrait si l'on veut s'appeler le parti constitutionnel?

LA ROSE

Salut, reine des fleurs! salut, vermeille rose!
A peine le matin a vu ta fleur éclose,
Que les jeunes zéphyrs, d'un doux zèle emportés,
Racontent ta naissance aux bosquets enchantés;
Et le printemps ravi, que ton éclat décore,
Te remet la couronne et le sceptre de Flore.
Oh! tu mérites bien la douce royauté
Que la main du printemps décerne à ta beauté
N'est-tu pas de la paix le riant interprète,
L'ornement de la vierge et l'amour du poète?
O fleur! tu fais! briller d'un éclat enflammé
Le sein vermeil et frais du printemps parfumé;
Au front de la pudeur tu souris et reposes,
Et le char du matin est rougi de tes roses.
Mais, hélas! combien peut vont durer ces couleurs!
L'aube en vain lui versa le tribut de ses pleurs;
Deux soleils, en passant, ont hâté sa vieillesse:
Ce matin, riche encor de grâce et de jeunesse,
Elle était du jardin l'espérance et l'amour;
Mais la rose a vieilli dans l'espace d'un jour.
De cette tête, en vain par les grâces ornée,
Le soir j'ai vu tomber la couronne fanée;
Et les zéphyrs nigrats, sur les gazons fleuris,
De la rose, à mes pieds, ont roulé les débris.

—*CHENEDOLLE.*

LE SUPERBE TRIOMPHE DE M. MILLERAND

Paris.—Dans un discours, prononcé devant les sénateurs, M. Millerand, président du conseil des conseil des ministres, a déclaré que l'occupation des villes du Rhin était justifiée et que la France ne pouvait pas modifier l'attitude qu'elle a prise à l'égard de l'Allemagne. Il a déclaré aussi que le gouvernement exigerait la complète exécution du traité de Versailles. Le discours de M. Millerand a provoqué le plus grand enthousiasme. M. Millerand a annoncé qu'il partirait vendredi pour San Remo (Italie) où il assistera à la conférence de la paix. C'est presque d'une voix unanime que les sénateurs et députés français ont accepté les déclarations du président du Conseil des ministres.

Une dépêche de Londres donne les renseignements suivants: "Le projet de la ligue des nations de faire une enquête sur la situation en Russie, a été abandonné. Il est annoncé semi-officiellement que Nicolas Lenine ne permettrait pas à la ligue des nations de faire l'enquête dont il est question. Il est compris que la question russe sera discutée par les premiers ministres, à San Remo."

L'Incident est Clos

Paris.—L'incident franco-américain est clos, c'est ce qu'a annoncé, hier après-midi, à la chambre française des députés, le premier ministre Millerand. Cela signifie que l'entente redevient ce qu'elle était avant l'occupation des villes allemandes du Rhin par les troupes françaises.

Il est entendu que la France retirera ses troupes des villes occupées aussitôt que l'Allemagne aura retiré de la région de la Ruhr les troupes supplémentaires qui y ont été envoyées.

Communique des Alliés

Les Alliés ont donné hier la communication officielle suivante :

"Une conférence a eu lieu le 12 avril, de 4 h. à 6h. p.m., au ministère de la guerre, entre Winston Churchill, secrétaire de la guerre dans le cabinet britannique, et André Lefebvre, ministre français de la guerre, au sujet des moyens techniques pour l'application des clauses du traité de Versailles se rapportant à la remise et à la destruction de munitions et de matériels de guerre allemands, et spécialement de l'artillerie. Le maréchal Foch, les généraux Weygand, Buat, Bingham, président de la sous-commission interalliée à Berlin sur les armements, Saskville-West, attaché militaire, Maurin et Rémond, de l'Ecole d'artillerie, étaient présents. Un accord complet a été fait sur tous les points de principe. Il y a aussi eu accord sur la question de faciliter les opérations. Il est nécessaire d'augmenter le nombre des officiers britanniques et français employés à ce travail sous la commission interalliée à Berlin."

Une dépêche de Berlin dit que les troupes du Reichswehr ont commencé à évacuer le district de la Ruhr.

Déclaration de Millerand

Dans son discours à la chambre hier, le premier ministre Millerand a dit : "Si nous n'avions pas agi, que seraient devenus le traité de Versailles et la dignité de la France? La France a agi pour sauvegarder ses droits et ceux de ses alliés". Quand il a parlé de l'attitude de la Belgique, les députés [illegible] était présent. Le premier ministre dit ensuite qu'il était heureux d'annoncer le résultat du loyal échange de vues entre Londres et Paris, et ajouta que les deux pays avaient reconnu formellement la nécessité de maintenir des relations intimes et cordiales.

Après le discours de Millerand, Barthou, président de la commission des affaires étrangères, a prié le premier ministre d'agir aussi courageusement à San Remo qu'il l'avait fait à Paris.

Plaintes de Mueller

Berlin.—Dans un discours prononcé à l'Assemblée nationale, le chancelier Mueller a de nouveau vivement attaqué le militarisme du premier ministre de France. Il a dit que le duel franco-allemand doit cesser, et a donné une justification de l'envoi de troupes dans la région de la Ruhr. Il a déclaré aussi que toutes les troupes non indispensables dans cette région seront bientôt retirées.

Duisberg.—Après avoir parcouru les diverses régions occupées par les troupes du Reichswehr, un correspondant annonce qu'il a pu constater que la France avait parfaitement raison quand elle a affirmé que l'envoi de troupes par l'Allemagne n'avait pas sa raison d'être. Il a pu voir que des troubles se sont produits seulement après l'arrivée de ces troupes.

LES GRANDES ALLIEES

(La Presse)

Le désaccord plus apparent que réel, comme nous le disions l'autre jour, qui s'était élevé entre l'Angleterre et la France, au sujet des justes précautions prises par cette dernière puissance contre une nouvelle violation du traité par les Allemands, semble sur le point de disparaître complètement et de faire place à la franche cordialité qui caractérise depuis de nombreuses années les relations franco-anglaises.

Il n'était pas admissible qu'il en fût autrement. L'Angleterre a reconnu, tacitement, que l'intérêt commun des Alliés justifiait l'action énergique de la France. Celle-ci, de son côté, prend d'autant plus facilement l'engagement de retirer ses troupes de Francfort, Darmstadt, Hanau, Hamburg et Dieburg, qu'elle n'a agi que pour se protéger et non par esprit de conquête ou de vexation. Il est entendu que le retrait des troupes françaises n'aura lieu qu'après le rappel par l'Allemagne des troupes que le gouvernement avait envoyées, sans la permission des Alliés, dans le district du Ruhr.

Lord Derby, l'ambassadeur anglais en France, va considérer avec les autres membres du comité des ambassadeurs, les moyens de faire exécuter d'un commun accord le traité de Versailles. La seule nation perdante dans toute cette combinaison sera l'Allemagne, que l'attitude de bénévolence, toute de surface, du gouvernement français valent à ce dernier une victoire politique et morale incontestable. C'est le cas de répéter ici le mot de Goethe : *"Dans les actes aussi il y a une puissance productive".*

Oui, l'activité que la France vient de déployer, l'occupation, par ses troupes énergiques et dignes, des villes allemandes, sont des actes qui ont produit sur l'ennemi l'impression que quelque chose de plus fortement humain, de plus fortement moral que lui, le dominait.

Non, que l'Allemagne ne s'y trompe pas! Ce n'est pas pour n'avoir qu'une paix précaire, pour rester exposés à de nouvelle attaques et à des périls mortels, que la France et ses Alliés ont préparé, discuté et signé le traité de Versailles; mais pour s'assurer une paix qui comporte toutes les conditions de stabilité et de sécurité nécessaires. Tant que cette paix garantissant la tranquillité du monde ne sera pas complètement établie, infrangiblement scellée, c'est le devoir de la France de monter la garde sur le Rhin. C'est en raison de tous les douleurs et de toutes les ruines qui l'ont accablée, que cette nation a le droit de compter sur l'Angleterre, chaque fois que l'Allemagne tentera de troubler de nouveau la paix du monde.

Le léger malentendu qui exista quelques heures entre Paris et Londres, est maintenant dissipé, pour le plus grand avantage d'une paix glorieuse et féconde.

Nous avons eu une légère idée de printemps lundi dernier, mais hélas! comme toute bonne chose, [illegible]

NOS HOMMES FORTS

(*Par A. N. Montpetit*)

(Suite)

Ajoutons—chose rare à mentionner,—que le Goliath Floridien est un savant, dans toute l'acception du mot, et que l'épithète de professeur, dont il fait précéder son nom, n'est pas un titre de convention. M. Day est un profond mathématicien et un linguiste encore plus distingué. Outre les langues mortes qu'il possède à fond, il parle couramment six langues vivantes.

En France, on pourrait en faire indistinctement un membre de l'Académie ou un tambour-major de la Garde. Que la Floride soit fière de son grand homme!

Au mois de juin 1865,—mourait à Dighton, un individu, que sa force prodigieuse a fait passer, dans tout le Massachusetts, à l'état de héros légendaire. Porter un porc gras sous chaque bras; briser une barre de fer entre ses doigts, aussi facilement qu'un tuyau de pipe; prendre une barrique de cidre à la force des poignets et boire à la bonde, ces bagatelles n'étaient pour lui qu'un jeu, il ne s'en faisait pas gloire. Mais, on cite de lui des traits que la force humaine n'a jamais surpassés, ou peut-être même égalés. En voici un exemple: Un charretier conduisait, aux environs du village, une tonne de charbon de terre: une roue se rompit dans le chemin; le cheval s'abattit et se cassa la jambe; le charretier courut aux habitations pour chercher de l'aide. Quand il revint, le cheval et la voiture avaient disparu. On les retrouva, à cent pas de là, dans la clairière d'un bois qui bordait la route. On cria au miracle; puis, quand toute la population fut accourue, Briggs se montra et rit au nez des paysans.

Une autre fois, il se permit une mystification qui faillit lui coûter cher. Il y avait, dans une église voisine, une cloche magnifique, don d'une âme pieuse et qui pesait trois mille livres. Cette cloche tomba un jour du clocher, en effondrant les plafonds. On accourut, puis on remit au lendemain pour relever la cloche, qui n'avait point de mal. Le lendemain, en effet, des charpentiers furent appelés, une solive ajustée et des cordes passées dans des poulies pour enlever la masse métallique; mais au moment où elle commençait à quitter terre, elle se mit à sonner toute seule, et le battant à carillonner, comme en un jour de fête. Les ouvriers lâchèrent prise et la cloche tomba lourdement sur le sol. Une sainte terreur s'empara de la foule qui crut la cloche ensorcelée. Ce fut bien bien autre chose encore, quand on la vit se soulever comme une boite qui s'ouvre. Mais la panique ne dura pas longtemps; on ne tarda pas à voir apparaître Briggs qui sortait de la cloche comme il y était entré. Seulement, il avait eu aussi peur que les assistants, quand il avait vu retomber cette masse énorme qui l'aurait infailliblement écrasé si elle avait tant soit peu dévié de la verticale.

L'HOMME CANON

Vous aurez, sans doute, entendu parler de l'Homme-Canon, qui tomba, à Boulogne-sur-mer, non pas sur sa pièce, comme doit périr tout brave canonier, mais sous sa pièce, comme un affût brisé.

Qui était l'Homme-Canon? Un homme comme vous et moi, formé de chair et d'os, mais d'une force extraordinaire.

L'Homme-Canon faisait charger à poudre une pièce de huit, puis l'enlevant à bras, il se l'a plaçait sur l'épaule. Un comparse mettait le feu à la lumière et le coup partait, sans que le canon bronchât plus que s'il eût été scellé dans un mur.

Après avoir étonné Paris de ses exploits foudroyants l'Homme-Canon, fuyant peut-être devant les canons prussiens, craignant peut-être d'être mis en réquisition, à titre d'affût, apparut en diverses autres villes, et surtout dans les grandes foires. C'est que l'Homme-Canon était presqu'aussi bien connu en France, que Thiers et Gambetta. Un faire beaucoup de bruit, et qu'il s'est tiré le canon plus souvent qu'on ne l'a tiré pour aucun souverain de l'Europe.

Le nom de ce titan qui portait la foudre, peu de personnes l'ont jamais su; mais ses affaires n'en prospéraient que mieux, sous la raison sociale d'Homme-Canon. Tout Paris a couru pour lui, et certes, il en valait la peine. Il jetait de la poudre aux yeux de tout le monde qui lui jetait de l'or en retour. Il chargeait son gousset en déchargeant son canon. La fortune ne ratait pas plus que son arme. Dieu l'a préservé d'un caisier aux pieds légers, et cependant, la grosse caisse battait incessamment à sa porte:

Entrez Messieurs, Mesdames,
Venez voir ce que vous n'avez jamais vu:
Un home si charnu, si charnu.
Qu'il porte à dos un vrai cannon d'affût!

Et l'on entrait en foule, et l'on sortait émerveillé. A Boulogne-sur-mer, on entra de même en foule, mais on sortit stupéfié, épouvanté. Un coup terrible venait de dissoudre la société si bien établie, si fortement constituée de l'Homme-Canon.

L'arme était chargée, ajustée sur l'épaule, la mèche brûlait sur la lumière et le canon ne partait pas. L'homme attendit quelques instants, puis, croyant que le canon le boudait, il changean d'attitude, pour avoir raison de cette hésitation. Tout à coup, l'éclair jaillit, et l'homme roula sans vie sous la masse de fer. Il avait le crâne brisé.

La poudre était mouillée et le canon avait fait long-feu.

Il y a peu d'années encore, l'aînée des frères Maçon, doué également d'une force prodigeuse, termina sa carrière d'une façon non moins misérable. Une grande célébrité s'attachait à la famille Maçon, composée du père et des trois fils. Entre autre exploits des leurs, ils luttaient contre deux, quatre et jusqu'à six chevaux. Ils se ceignaient le corps, de plusieurs sangles disposées de manière à présenter une plus grande surface au choc. Une corde qui tenait à l'attelage était attachée à une de ces sangles. L'homme, debout, saisissait des deux mains les barreaux d'une échelle fixe. On faisait partir les chevaux lentement, à petit pas, jusqu'à ce que la corde fut raide—puis alors, on les fouettait à tour de bras. Leurs muscles saillaient, leurs yeux s'injectaient, ils tiraient d'ensemble, à plein collier, jarrets pliés, mais presqu'aussitôt, ils lâchaient prise et reculaient impuissants, contre la resistance de l'athlète.

Et c'est ainsi, dans une lutte de ce genre, que l'aîné des Maçon a perdu la vie. Il y avait foire à Saint-Cloud, et il donnait ses représentations dans le parc. Six chevaux des plus vigoureux, percherons ou limousins sont amenés. Entourant de ses bras, un arbre d'une grosseur telle, qu'il lui fut possible, en l'enserrant, de se saisir le poignet d'une main, les autres préparatifs étant faits, il fit signe qu'il était prêt.

Les chevaux, mal dirigés, s'élancèrent violemment: le choc fut terrible. L'homme résista, mais il s'affaissa sur lui-même, comme un mur qui croule. On courut à lui. Il avait les deux bras désarticulés, à l'épaule. Quelques minutes après il était mort.

L'Amérique a donné deux émules à l'Homme-Cannon. A la bataille de Gettysburg, un officier d'artillerie ayant avisé un plateau élevé qui dominait sur les corps ennemis angagés avec l'aile gauche de l'armée fédérale, se consultait avec ses hommes, pour trouver le moyen de hisser quelques pièces, au sommet de l'éminence; mais c'était une opération difficile: le roc était à pic, des deux côtés; il n'y avait pas une pente accessible, non-seulement pour les chevaux, mais même pour les hommes. A peine, quelques anfractuosités, quelques fissures permettaient-elles de poser le pied, et quelques racines pendantes offraient-elles un appui pour s'aider des mains dans une ascension périleuse. Au moment où l'entreprise allait être abandonnée, deux frères, restés jusque là silencieux, s'avancèrent et dirent simplement à l'officier:

"Capitaine, si vous voulez le permettre, dans un quart d'heure, vos quatre pièces seront en batterie-là haut." Et à l'instant, ils se mirent à l'oeuvre. Sans rien dire, l'un des frères dégagea les tourillons d'une pièce, la souleva de son affût de même, et tous deux, agiles comme des chamois, escaladèrent le sommet du rocher avec autant d'aisance que s'ils avaient monté une échelle avec un fusil sur le dos. Ils redescendirent et remontèrent ainsi, sans plus de gêne, aux applaudissements de leurs camarades ébahis. L'ouvrage fait, ils suspendirent des cordes aux pièces, et les soldats montèrent l'un après l'autre, sur l'espèce de donjeon improvisé d'où ils dominaient le champ de bataille. Cette batterie a, assure-t-on, produit un effet terrible et considérablement contribué au succès de la journée. saient peu près huit cents livres.

(A Suivre)

M. LE JUGE LENNOX

(L'Evenement)

Il n'y a pas de doute que l'honorable juge Lennox, de la Cour Suprême de l'Ontario, a manqué de discernement et de tact dans ses remarques à un témoin canadien-français, qui, après vingt ans de séjour en la province-soeur, se déclare incapable de parler la langue anglaise. S'il fallait déporter d'une province anglaise quiconque n'a pas appris à parler la langue de la majorité dans un laps de temps convenable, il faudrait, en toute justice, déporter aussi quiconque, vivant dans une province française, a été incapable d'apprendre la plus belle langue du monde.

Que Sa Seigneurie nous permette de lui représenter qu'elle a dépassé la mesure et sonné une note fausse dans cet incident. Nous admettons qu'il est regrettable qu'un Canadien-français néglige d'apprendre l'anglais, surtout lorsqu'il est appelé à vivre dans une province où la majorité ne comprend pas d'autre langue. C'est un signe d'infériorité ou de paresse intellectuelle. Mais ce n'est pas un délit, encore moins un crime contre la patrie canadienne. Il y a deux langues officielles devant les tribunaux canadiens. Un sujet né en ce pays et parlant l'une de ces deux langues a le droit au respect des magistrats qui siègent dans nos cours de justice.

Si monsieur le juge Lennox avait simplement fait remarquer à un témoin ignorant les désavantages pour lui de ne parler point la langue de la majorité nous serions prêt, pour notre part, à trouver sont jeunes, les condamnent à une infériorité notable par rapport à ceux qui parlent les deux langues officielles de ce pays. Et lorsqu'il s'agit d'un enfant qui doit vivre son commentaire opportun. Il y a trop de parents négligents, qui, en n'obligeant point leurs enfants à apprendre l'anglais lorsqu'ils dans une province anglaise ou une province française, le fait de négliger ainsi son éducation dans la langue de la majorité est plus qu'une faute.

Mais, encore une fois, s'il fallait déporter du Canada tous ceux qui ne parlent qu'une langue, il ne resterait probablement au pays qu'une élite canadienne-français et une autre éliteanglo-canadienne. Peut-être même faudrait-il, dans cette triste occurence, exiger la déportation de l'honorable juge Lennox, qui, cependant, pourrait profiter de ce voyage forcé pour aller apprendre ailleurs que la tolérance et le discernement sont deux vertus précieuses et quasi indispensables à un honnête magistrat.

* * *

Toronto.—Le juge Lennox, de la Cour suprême de l'Ontario, dont les observations adressées à un Canadien-Français qui ignorait l'anglais ont motivé une énergique protestation de la part des membres des deux chambres, a déclaré dans une entrevue que le mot "déporter", dont il s'était servi était une expression malheureuse et si on la prenait dans son sens littéral, complètement inconvenante. Il regrette que ses paroles aient blessé les susceptibilités de ses concitoyens canadiens-français.

Sa Seigneurie a dicté la déclaration suivante:

"Généralement parlant je ne crois pas qu'il soit séant à un juge de communiquer directement avec la presse, mais il s'agit là d'un cas exceptionnel. Tous les hommes animés par un désir légitime de promouvoir les meilleurs intérêts de notre pays, comprennent qu'il est important qu'aucune parole ne soit prononcée par quelqu'un occupant une position entraînant de la responsabilité, qui puisse être interprêtée comme injurieuse à l'un des grands éléments de notre population,—les races française et anglaise. Si tout ce que j'ai dit à cette occasion, au sujet du Canada, avait été rapporté, ce qui eut été difficile, je suis certain qu'aucun de mes concitoyens canadiens-français n'aurait été offusqué ou offensé de ce que j'ai dit à la Cour de Cornwall. La partie de mes remarques qui a été citée, prise séparément, peut être de nature à nuire au progrès des relations cordiales que grand nombre de nos citoyens les plus éminents s'efforcent d'encourager et je crois que mon devoir est d'avouer franchement que l'expression "déporter" était malheureuse et, si on la prend dans son sens littéral, inconvenante, pour parler franchement,

—"On a dit que vous aviez insinué que vous considériez les Canadiens-français comme étrangers?", interrompit le reporter.

"Cette idée n'a pas de raison d'être, je ne m'y suis pas arrêté un instant. Quiconque possède une connaissance élémentaire de l'histoire du Canada doit penser autrement. Je parlerais plutôt des Anglais comme appartenant à une race étrangère. Comme je l'ai déjà dit en Cour, je serais heureux de connaître le français à part de ma langue maternelle. Pour résumer je répète que je suis infiniment peiné que mes paroles aient offensé ou blessé les susceptibilités des mes compatriotes d'origine française et j'espère qu'ils voudront bien être persuadés que j'entretiens pour eux des sentiments de vive sympathie."—La Presse.

1920 1920

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DU CARILLON

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 Mai, à la Cour, St-Pierre.
Mardi, 4 mai, à la Cour, St-Pierre.
Mercredi, 5 Mai, à la maison de François Demers—Lot-8-6-3E.
Jeudi, 6 mai, à la maison de Peter William Meusser—6-2E.
Vendredi, 7 mai, à la maison de Paul Bartholette—Lot 446, paroisse de Ste-Agathe.
Samedi, 8 mai à la maison d'Auguste Beaubien—Lot 242, paroisse de Ste-Agathe.
Lundi, 10 mai, à la maison de Anne Belleriva—4-3E.
Mardi, 11 mai, à la maison de Osias Bourgeois—St-Malo.
Mercredi, 12 mai, à la maison de William Sankoskie—6-5E.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Jacob Iwanczuk—17-5-6E.
Vendredi, 14 mai, à la maison de S.A. Blatz—Village de Steinbach.
Samedi, 15 mai, à la maison de Edward Charlet—36-6-7E.
Lundi, 17 mai, à la maison de Solomon Charette—6-5E.
Mardi, 18 mai, à ou près de la maison de Jos Vandal.
Mercredi, 19 mai, à la maison de Jos Pelletier—10-4-10E.
Jeudi, 20 mai, à ou près de l'école St-Labre—34-4-11E.
Vendredi, 21 mai, à la maison de Alois Tenthorey—5-4-12E.

Georges Champagne, St-Pierre, a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparait pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Revision siégera dans la salle municipale de La-Broquerie, jeudi le 3 juin, et à la Cour de St-Pierre, samedi, le 29 mai, ouvrant à 11 heures de l'avant-midi et fermant à 5 heures de l'après-midi avec arrêt le midi pour le diner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du sécretaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
sécrétaire-provincial.

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE LA VERANDRYE.

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 Mai, à la maison de Léon Beauchemin—6-8-4-5.
Mardi, 4 mai, à la maison de Léon Beauchemin—6-8-4-5.
Mercredi, 5 mai, à la maison de Abram Penner—16-7-4-5.
Jeudi, 6 mai, à la maison de Simon St-Germain—St-Norbert.
Vendredi, 7 mai, à la maison de Simon St-German—St-Norbert.
Samedi, 8 mai, à la maison de Patrice Delorme—Lot 235, St-Norbert.
Lundi, 10 mai, à la maison de Patrice Delorme, Lot 235, St-Norbert.
Mardi, 11 mai, à la maison de Simon Marchant—Lot 49, St-Norbert.
Mercredi, 12 mai, à la maison d'Elie Fontaine—Lot 552, paroisse de Ste-Agathe.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Wm. Wallace Sen.—11-7-3E.
Vendredi, 14 mai, à la maison de Joseph Joyal—Village de Ste Agathe.
Samedi, 15 mai, à la maison de Joseph Joyal—Village de Ste-Agathe.

Greffier d'enregistrement pour les endroits ci dessus, SIMON ST-GERMAIN, Ritchot, P.O.

Lundi, 3 mai, à la maison de Colin McDougal—Lorette.
Mardi, 4 mai, à la maison de Colin McDougal—Lorette.
Mercredi, 5 mai, à la maison de Jean Huppe—Lorette.
Jeudi, 6 mai, à la maison de Jean Huppé—Lorette.
Vendredi, 7 mai, à la maison de James Bigley—Rosewood P.O. 15-9-6E.
Samedi, 8 mai, à la maison de Arthur Durnamaine—13-9-7E.
Lundi, 10 mai, à la maison de Jean Huppe (Sen) Ste-Anne.
Mardi, 11 mai, à la maison de Jean Huppé (Sen) Ste-Anne.
Mercredi, 12 mai, à la maison de Charles Grouette, Ste-Anne.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Charles Grouette, Ste-Anne.
Vendredi, 14 mai, à la maison de Fred Acres—22-7-7E.
Samedi, 15 mai, à la maison de Fred Acres—22-7-7E.
Lundi, 17 mai, à la maison de William Laing—12-7-7E.
Mardi, 18 mai, à la maison de Marino Champagne—Richer.
Vendredi, 20 mai, à la maison de Charles Haddash—Haddashville.
Mardi, 25 mai—Waugh.

Greffier d'enregistrement pour les endroits ci-dessus—EDMOND PERRON, à Ste-Anne, Man.

Simon St-Germain, Ritchot P.O. et Edmond Perron, Ste-Anne ont été nommés greffiers de l'enregistrement et siégeront aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparait pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Revision siégera à la Cour de Ste-Anne, mercredi 2 juin, ouvrant à 11 heures, l'avant-midi, fermant à 5 heures l'après-midi, avec arrêt à midi pour le diner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du sécretaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
sécrétaire-provincial.

1920 1920

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 mai; mardi, 4 mai; jeudi, 6 mai, au coin de la route Ste-Marie et de la 5ème avenue.
Mardi, 6 mai, à la résidence de W. J. Poitras.
Vendredi, 7 mai; samedi, 8 mai; lundi, 10 mai, au magasin de Robert Nesbitt, bureau de poste Fort Garry.
Mardi, 11 mai, à la maison de Mme. C. Dumas—St. Vital.
Mercredi, 12 mai, à la maison de pension P. C. LeClair, St. Norbert.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Silvio Laporte, St.-Norbert.

G. J. Charette, Saint-Boniface, a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparait pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Rivision siégera, jeudi, le 20 mai, à l'Hotel de Ville de Saint-Boniface, ouvrant à 11 heures de l'avant-midi, fermant à 5 heures de l'après-midi, avec arrêt à midi pour le diner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du sécretaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
sécrétaire-provincial.

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DE STE-ROSE

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 mai, à la salle municipale, McCreary.
Mardi, 4 mai, à la maison de Patrice Trottier, Laurier.
Mercredi, 5 mai, à la maison de Henri Michaud, Mehinck.
Jeudi, 6 mai, à la maison de J. B. Lambillotte, Ste-Amélie.
Vendredi, 7 mai et samedi, 8 mai, à la salle municipale, Ste-Rose du Lac.
Lundi, 10 mai, à la maison de O. E. Blenkhorn, 10-24-13W.
Mardi, 11 mai, à la maison de Abram Spence, 25-24-12W.
Mercredi, 12 mai, à Cayer P. O.
Jeudi, 13 mai, à la maison de S. H. Middleton, 13-26-16W.
Vendredi, 14 mai, à la maison de Sam Scott, 1?-27-16W.
Samedi, 15 mai, au magasin de Chas Robertson, 30-27-15W.
Lundi, 17 mai, à la maison de Jean Bretecher, 17-29-15W.
Mardi, 18 mai, à la maison de Jenosky, 30-28-17W.
Mercredi, 19 mai, à la maison de John Robb, 30-20-16W.
Jeudi, 20 mai, à la maison de Chas Garrioch, Lot 8-22-11W.
Vendredi, 21 mai, à la maison de John Krawicz, 34-20-13W.
Samedi, 22 mai, à la maison de Wm Berryman, 5-20-11W.
Mardi, 25 mai, à la maison de John Patton, 9-20-12W.

Robert Ramsay, Ste-Rose du Lac, a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparait pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Revision siégera à l'hotel de ville de Ste-Rose du Lac, le 7 juin, ouvrant à 11 heures de l'avant-midi, fermant à 5 heures de l'après-midi, avec arrêt à midi pour le diner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du sécretaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
sécrétaire-provincial.

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE d'IBERVILLE.

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 mai, à la maison d'Alex Good, Wexford Street—St-Charles.
Mardi, 4 mai, à la maison de William Beauchemin—St-Charles.
Mercredi, 5 mai, à la Salle d'Agriculture—Headingly.
Jeudi, 6 mai, à la Salle du Conseil—St-François-Xavier.
Vendredi, 7 mai. Au magasin d'Eugène Robidoux—Pigeon Lake.
Samedi, 8 mai, au magasin E. D. Qualey—Dakota.
Lundi, 10 mai, au magasin Ed. Payment—Eli.
Mardi, 11 mai, à la maison de O. Beaudry.
Mercredi, 12 mai, à la salle de St-Eustache—St. Eustache.
Jeudi, 13 mai, à la maison de D. Kirton—Baie St. Paul.
Vendredi, 14 mai, à la Salle Municipale—Rosser.
Samedi, 15 à la maison de Geo. G. Harris—35-3-1W.
Lundi, 17 mai, à la maison de Alex Stewart—18-12-2E.
Mardi, 18 mai, à la Salle Municipale—Kirkfield Park.

1920 1920

Mercredi, 19 mai, à la maison de Wm Pelletier—St-Charles.

John Taylor, Headingly, Man., a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparait pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Revision siégera à la Salle Municipale de St-François-Xavier, jeudi, 10 juin, ouvrant à 5 heures de l'avant-midi, fermant à 5 heures de l'après-midi, avec arrêt à midi pour le diner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du sécretaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
sécrétaire-provincial.

LE CULTE DES HEROS

(L'Evénement)

La France sait honorer nos grands morts et là-bas, dans les cimetières de l'ancien front, elle sait les entourer du même culte que celui qu'elle a voué à ses héroïques Poilus.

C'est la touchante et consolante nouvelle que nous apportait, hier. l'hon. M. Rodolphe Lemieux au retour d'un pieux et mélancolique pèlerinage sur la tombe de son fils qui, à Eigny-Saint-Flochelles, dort, enveloppé dans le manteau de la gloire, le sommeil éternel.

La France la nation héroïque par excellence, a toujours développé, parmi ses populations, le culte des héros et elle a toujours su entourer de soins jaloux ce "caveau de la gloire" qui est son immortel Panthéon, la nécropole des nombreux génies.

Mais le coeur de la France est grand et ce coeur voudrait pouvoir embrasser toute la gloire répandue dans le monde entier. Ses propres héros ne suffisent pas à satisfaire son culte et elle veut embrasser dans le même geste de commisération et pour les morts, ceux des autres nations qui se battirent aux côtés de ses enfants et tombèrent sur son sol rougi et ravagé. Et maintenant, tous, réunis dans la même gloire, ils dorment sous cette terre de France qu'ils ont si héroïquement défendue. Anglais, Américains, Belges, Français attendent là, réunie par cette posthume bonne entente, l'expression de la reconnaissance du monde.

Et dans ces nécropoles des héros, il y a aussi nos héros, à nous, du Canada Français; et c'est vers eux que la France, se souvenant du sang qui coulait dans leurs veines avant qu'ils ne le répandissent sur la terre ancestrale, abaissent, plus volontiers, ses regards. Parmi les tombes étrangères c'est de préférence, après celles des siens, qu'elle vient jeter des fleurs en même temps que les larmes du souvenir; c'est au pied des croix sur lesquelles sont écrits des noms qui ne sont pas les noms des siens mais qui y ressemblent comme des frères, qu'elle vient prier.

Remercions bien la France pour l'expression si touchante de ce souvenir de la reconnaissance.

Au cours de son douloureux pèlerinage, l'hon. M. Lemieux a été le témoin ému des manifestations du culte de la France pour nos braves tombés en France, plus particulièrement pour son fils si justement pleuré.

C'est un noble exemple que nous donne notre ancienne mère-patrie; c'est même un commandement maternel qu'elle nous donne: celui d'honorer nos héos. Nous sommes naturellement oublieux, et, comme l'ont sait, les morts vont vite dans l'esprit des vivants. Mais les morts pour la patrie ne peuvent entrer dans la catégorie des morts dont le souvenir s'en va trop vite; ils ne sont pas des morts ordinaires. Comme le dit le poète: "ceux qui si glorieusement sont morts pour la patrie ont droit qu'à leur tòmbeau la foule vienne et prie."

FUMEZ LE HEROS
TABAC CANADIEN FERMENTÉ
TRES DOUX TRES BON
PAS DE MAUVAISE ODEUR

GRAND BANQUET A L'HOSPICE YOUVILLE

Samedi dernier a eu lieu à l'hospice d'Youville le banquet annuel donné par les Dames Patronnesses et organisé par leur dévouée présidente, Madame A. Lemieux. Les quatre-vingt vieillards qu'abrite cet hospice ont été conviés à une table, sinon plus frugale, du moins plus riche qu'aux repas de chaque jour et ils ont fait honneur aux mets délicieux. Mais ce que ces bons vieux et bonnes vieilles ont surtout goûté c'est la tendre bienveillance de Monseigneur l'Archevêque qui a daigné servir lui-même le menu du banquet. Sa Grandeur était en compagnie de Monsieur le Curé Jubinville, de messieurs les Abbés Paré, Lamy et Primeau, des révérends Père Blain et Bisson S.J., du révérend Père J. Magnan supérieur du Juniorat et de monsieur Sabourin, directeur du Séminaire.

Les Soeurs Grises, reconnaissantes du bonheur qui a été procuré à leurs chers protégés en ce jour du 17 courant, remercient les très distingués bienfaiteurs mentionnés et les bonnes Dames Patronnesses, donatrices toujours généreuses.

—*Communiqué.*

A.C.J.C.

A la dernière réunion du Cercle LaVérendrye, "l'Oeuvre de la Reconstruction", de M. l'abbé Antonio Huot, et la première partie de l'encyclique *Rerum Novarum* furent les sujets d'étude.

On discuta aussi l'organisation des anciens et nouveaux cercles ruraux.

Le R. P. Directeur nous apprend que beaucoup de colons de la Province de Québec, qui dans ces dernières années sont venus s'établir au Manitoba, étaient mécontents de l'accueil qui leur a été fait, mais que par contre tous ceux qui ont été reçus et placés par les membres du Cercle LaVérendrye étaient satisfaits.

La réunion de dimanche fut très intéressante et instructive. Il est à regretter que les membres ne se soient pas rendus en plus grand nombre.

Tous sont invités pour la prochaine fois, dans quinze jours.

On annonce que les démarches au sujet du passage des tramways sur le pont Provencher, ont été menées a bonnes fins et que nous aurons le nouveau service avant le commencement de l'automne prochain. Cela veut dire beaucoup pour la population de Saint-Boniface.

* * *

La comité d'érection du monument aux français morts au champ d'honneur, avec le concours d'artistes distingué, prépare une séance littéraire et musicale qui sera donnée, dimanche le 25 avril à 8.15 p.m. dans la salle du collège de Saint-Boniface.

* * *

La glace de la Rivière Rouge s'est brisée et complètement disparue depuis lundi. Au revoir et sans regrets.

* * *

L'atelier du Manitoba vient de s'enrichir d'une nouvelle presse, pour le travail de fantaisie. C'est une occasion pour nous de rappeler que nous pouvons entreprendre toutes sortes de travaux à des prix les plus modérés et promettre entière satisfaction.

* * *

La Chambre de Commerce de Saint-Boniface à tenu son banquet annuel, la semaine dernière, dans la salle du Séminaire. Ce fut un gai succès pour le comité d'organisation et leurs convives. Le banquet était servi par les dames patronesses de Saint-Boniface et était succulent. De nombreux discours ont été prononcés.

* * *

M. O. Rodtz, secrétaire du Club belge est parti pour Sanford, Man., avec une famille belge qui va s'établir dans cette localité.

* * *

La fanfare Lavérendrye a tenu sa dernière partie de cartes de la saison. Une nombreuse assistance était présente. M. Proteau a été le gagnant de la série et M. Nazaire Chabot gagna le prix de consolation.

UN "TIENS" VAUT MIEUX...

(La Minerve)

La question d'un changement de Constitution, même après consultation des diverses provinces, est trop grave, elle est trop grosse de conséquences, au point de vue, notamment, des droits de la minorité pour ne pas provoquer les plus sérieuses réflexions.

Nous en voyons, comme tout le monde, le côté séduisant. Si nous avions, si nous obtenions, un jour ou l'autre le pouvoir d'amender nous-mêmes ce qui jusqu'ici n'a pu être amendé que par les autorités britanniques, cela ne voudrait-il pas dire que nous avons fait un pas décisif dans la voie de l'autonomie nationale? Notre pays passe par une phase d'évolution critique. Nous évoluons: c'est le mot. Dès lors, notre status définitif est encore incertain, suspendu qu'il est à des délibérations et à des actes à venir, dont personne ne peut prédire avec netteté la forme précise et concrète. Actuellement, rien n'est fixé, nous allions dire que rien n'est changé, au-delà des discours ou des harangues de nos hommes publics. En regard du droit international traditionnel dégagé de la fumée des déclamations révolutionnaires, nous attendons d'être classés. Nous sommes comme suspendus dans le vide, à la recherche d'un terrain solide où poser les pieds.

Or, comme nous l'avons déjà dit, ce qui rend très périlleuse notre évolution, c'est l'état d'ararchie intellectuelle où se débat la société internationale. On éprouve un mal infini à sortir d'une crise de démagogie sans précédent. Le sort des institutions politiques elles-mêmes, dans une grande partie de l'univers, tremble encore dans la balance. Il n'y a plus de sain esprit public et phisolophique, et le dictionnaire même est bouleversé...

Notre continent n'a pas échappé à ce vent de folles nouveautés qui court sur le monde. N'avions-nous pas, au sud de notre frontière, un pays, qui, à ce point de vue intéressant de si près l'avenir et la subsistance du droit politique, était déjà un foyer de license et d'anarchie? Et les erreurs de ce pays ne déteignaient-elles pas sur le nôtre par le chemin de l'Ouest, de cet Ouest d'où nous sont venues presque constamment les idées les plus audacieuses et les plus radicales?

Et c'est dans un pareil moment que l'on parle de rien moins que d'altérer les rapports organiques qui existent entre les diverses incarnations de l'Etat, dans notre pays! C'est dans un pareil moment que l'on parle de toucher à l'arche de la Constitution canadienne!

Ceux qui croiraient que, l'Acte de 1867 une foise passé, tout a marché dans l'ordre, ceux-là se tromperaient lourdement. Il fallut le patient travail des années pour faire fonctionner d'une façon à peu près normale le mécanisme complexe institué par les autorités britanniques à la suggestion des Pères de la Confédération. Et encore tout heurt n'a pas cessé, témoin nos difficultés scolaires sans cesse renaissantes et ces litiges passionnés touchant les pouvoirs respectifs de l'Etat fédéral et des provinces, litiges dont quelques-uns restent à résoudre ou sont encore pendants devant les tribunaux de la juridiction la plus élevée.

Est-ce qu'on ne craint pas, en voulant recommencer, de tout remettre en question et de plonger de nouveau notre vaste pays, avec ses deux races périodiquement aux prises et les intérêts divergents de son peuple, dans une agitation nouvelle, plus violente probablement et plus meurtrière que celle de 1864-1867?

Un exemple concret, et très actuel, va nous servir à faire toucher du doigt l'extrême gravité de cette question.

Presque dans le même temps qu'on a parlé, à la Chambre des Communes, de changements à la Constitution, le bouillant docteur Edwards a donné avis qu'il proposerait l'établissement d'un Bureau fédéral d'éducation siégeant à Ottawa. L'an dernier, le même docteur Edwards n'a-t-il par carrément préconisé, de son siège de député également, des écoles neutres dites nationales?

Dans l'état actuel des choses, ce sont là des changements éducationnels qui ne peuvent être effectués. Il faudrait, pour cela, changer la Constitution.

D'aucuns prétendent que c'est pour atteindre ce but que l'on demande aux autorités impériales, le droit pour le parlement canadien d'amender lui-même sa constitution. Nous hésitons beaucoup à le croire. Et avant d'accepter cette opinion ou de la combattre, nous voulons bien examiner la question, sous toutes ses faces, sans parti pris sans préjugés. Elle est difficile, compliquée. Sa solution est grave. Elle invite tous nos meilleurs cerveaux à l'étudier profondément dans le meilleur intérêt du pays. Qu'on n'en parle pas à la légère, qu'on ne se mette pas le feu au coeur, avant d'avoir bien consulté sa raison et sa conscience. Surtout, pas d'injures!

Mais des appels à la raison!

Ceux qui ont le plus clamé que le Canada était plus que jamais conduit par le parlement britannique, par les autorités impériales, par Londres inspirée par Ontario, se trouvent dans une singulière posture pour s'oppoeer à cette mesure qui compléterait bien notre autonomie nationale. Ceux qui ont méprisé l'Angleterre et l'ont accusée de tous les crimes, de toutes les injustices; ceux qui ont accusé l'Angleterre de vouloir faire du Canada une dépendance de plus en plus servile et serviable de l'Empire, que vont-ils dire de ce pas que nous ferait faire le parlement britannique vers notre indépendance?

Notre province est dans une situation bien délicate. Il convient que ses dirigeants ne s'emportent plus, mais qu'au contraire ils étudient la question, se rendent compte de la situation, de notre position particulière, et qu'ils dirigent notre peuple dans la voie de la raison, eux-mêmes guidés par la conscience et un sain patriotisme.

Jean CARTIER.

LE JOURNAL NECESSAIRE

(La Patrie)

La Cour Suprême, le plus haut tribunal du pays, a jugé il y a quelques jours, que le Tribunal du Commerce n'avait aucune jurdiction pour contrôler la vente du papier à journal, parce que "le journal n'est pas un article de première nécessité."

Qu'est-ce qu'un article de première nécessité? Il eut été intéressant d'en donner une définition claire et précise. Chacun est disposé à admettre que les choses essentielles à la subsistance ne sont pas les mêmes pour toutes les classes de la société. Celui qui est habitué aux raffinements de bien-être que procure la richesse mourrait peut-être de misère s'il était astreint au régime dont se content le pauvre artisan. A la femme habituée au luxe, la soie vaporeuse est aussi nécessaire qu'à la pauvresse le grossier droguet. En ce qui concerne les aliments, les nécessités sont relatives.

cerne l'habitation, le vêtement et Aux riches et aux pauvres, cependant, dans l'actuelle organisation de notre société, le journal apparaît comme impérieusement nécessaire. Récemment, les journaux de Winnipeg ont temporairement suspendu leur publication, faute de papier, et, instantanément, la vie d'une ville de deux cent mille âmes a été comme suspendue.

Supprimez le journal, et les neuf-dixièmes de la population du Canada ne sauront que la guerre est finie en Europe, que sir Robert Borden est depuis trois mois en vacances, que le parlement siège à Ottawa.

Supprimez le journal, et c'est comme si la nation était plongée dans les ténèbres d'une éternelle nuit. La vie de chaque individu deviendrait aussitôt restreinte à son voisinage immédiat. Personne n'aurait plus aucune notion de la vie nationale. Ce serait comme un retour aux temps primitifs. Plus de grand commerce, lequel est fondé sur la publicité des journaux, et par suite écroulement de l'industrie. Sans le journal, impossibilité de promulguer les lois du parlement et des législatures. Sans le journal, l'école elle-même perd au moins la moitié de son utilité.

Le journal à la vérité est l'article nécessaire entre tous. L'homme serait plus heureux sans chemise que sans journal. La nation se passerait mieux d'un parlement et d'une Cour Suprême que de journaux.

Et c'est parce que le journal est à ce point nécessaire à la foule et indispensable au bonheur de la collectivité que l'on s'est appliqué à le mettre à la portée de toutes les bourses. Parmi toutes les nécessités de la vie, il n'en est pas qui coûte moins, en proportion de sa valeur intrinsèque et des services qu'elle rend. Dans notre pays, dans notre province surtout, le journal quotidien et le journal hebdomadaire ont pénétré à tous les foyers et ne demandent aux abonnés qu'une contribution dérisoire, sensiblement inférieure à celle exigée par les éditeurs de journaux des autres pays.

Et parce que le journal est à ce point nécessaire, il est désirable qu'il reste un article à bon marché. Par suite c'est le devoir des pouvoirs publics de voir à ce que la diffusion de la presse ne soit pas entravée par un concours de conditions économiques adverses. C'était par suite une bonne et sage politique d'assurer aux journaux le papier à un prix minimum, et la distribution aussi peu coûteuse que possible. Nous rappelions hier que, jusqu'à il y a une quinzaine d'années, les journaux s'expédiaient gratis par la poste aux abonnés. C'était une mesure profitable non aux éditeurs de journaux, mais au public. Les conditions nouvelles sont plus difficiles aux journaux, dont la production est beaucoup plus coûteuse, et par suite l'abonnement à un journal a subi une hausse qui n'est pas plus désirable que la hausse du pain.

CHANSONS

Un ami de Paris, M. Edmond Buron, nous demande quelques vieilles chansons du Nord'Ouest—des chansons composées par les gens du pays (Canadiens-Métis), pas de chansons canadiennes connues ou déjà publiées, mais des chansons locales—la chanson où il était question de la rivière au *Gratias* par example—notre ami veut surtout des couplets composés par des Métis-français; chansons d'amour, de chasse, de voyageurs ou de guerre.

Ceux qui pourraient nous faire parvenir ces chansons nous rendraient service. Veuillez adresser à la rédaction du "Manitoba".

PETITES ANNONCES

Repas d'une Millionnaire—On dit que lorsque Mme Vanderbilt désire manger une aile de perdrix on lui fait rôtir dix de ces oiseaux. Elle choisit une aile parmi les vingt qu'on lui présente et le reste s'en va à la domesticité. Les dépenses qu'elle fait seulement pour sa table se montent à $5,000 par mois ce qui fait environ $55 par repas.

POUR L'EMBELLISSEMENT DES GARES

Parterres fleuris autour des gares de chemins de fer

(1) Gare de Cranbrook en Colombie Anglaise. (2) Parterre autour de la gare de Calgary. (3) Guelph Jct. Ont.

AVEC le retour de la belle saison, des centaines de parterres disséminés le long des voies du Pacifique Canadien ont déjà commencé à se couvrir de jolies fleurs, grâce aux soins des chefs de gares et de sections, ainsi que des autres employés qu'intéresse la campagne inaugurée par la compagnie il y a quelques années, dans le but de rendre plus attrayants les abords des gares et des autres constructions sises sur le parcours des trains-voyageurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait être porté à croire de la part d'une vaste organisation industrielle activement occupée à produire des dividendes pour ses actionnaires, le C.P.R., avec l'excellente administration qui depuis son origine lui a permis de marcher de succès en succès, ne s'est jamais désintéressé des questions d'ordre plutôt artistique, de celles qui ont trait à l'embellissement des choses susceptibles de charmer l'oeil du voyageur. C'est ainsi par exemple, que depuis plusieurs années, la compagnie n'a jamais cessé d'accorder toute son attention au développement des parterres fleuris le long de ses voies. Elle possède même à cet effet et afin de mieux promouvoir ce mouvement qui s'est aujourd'hui répandu tout le long du réseau, un département Floral, dont les quartiers-généraux sont à la gare Windsor à Montréal, et un comité des fleurs, formé de représentants des lignes de l'Est et de l'Ouest. Modeste au début, ce département a pris aujourd'hui une grande importance et c'est sous sa direction que sont préparés autour des gares et des autres propriétés de la compagnie, les jolis jardins qu'il plait tant aux voyageurs d'admirer lorsque le train s'arrête quelques minutes, après les avoir emportés souvent pendant plusieurs heures, à une vitesse vertigineuse.

Chaque printemps, ce département voit à la distribution des graines, des bulbes et des arbustes qu'il faut à chacun pour faire du terrain qu'il a à sa disposition, un parterre couvert de fleurs; de petits fascicules fournissent toutes les instructions nécessaires, tant pour donner à chaque plante les soins qui lui sont essentiels, que pour les agencer toutes de manière à obtenir les plus jolis effets de couleurs et de disposition.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les variétés de fleurs, d'arbustes et même d'arbres fournis aux chefs de gares, devenus jardiniers amateurs durant les loisirs que leur laissent leurs occupations; qu'il suffise de dire que sous la surveillance entendue de M. B. M. Winnegar, l'agent forestier de la compagnie, cette distribution est faite d'une manière rationnelle, mais qui laisse cependant à chacun toute son initiative pour faire des innovations et améliorer ses plates-bandes.

L'exemple donné par le Pacifique Canadien a largement contribué à faire se populariser à travers le pays la culture des fleurs de toutes sortes et conséquemment, à faire se former des sociétés florales, dont les membres pour la plupart, reçurent leurs premières leçons pour la culture et le soin des fleurs, dans les jardins du C.P.R. Il est intéressant de remarquer avant de terminer, que tous les employés qui s'occupent de l'entretien des parterres entourant les gares de la compagnie, donnent leur temps volontairement, sans autre ambition que celle de concourir pour les prix accordés à ceux qui obtiennent les plus beaux résultats.

CITY OF SAINT BONIFACE · MANITOBA

CITE DE ST-BONIFACE

ON DEMANDE UN COMMIS

Des demandes d'emploi seront reçues par le Soussigné jusqu'à 8 heures du soir, le 26 avril, 1920, pour la position de Commis Sténographe pour la Cour et le département de police.

Les candidats voudront bien mentionner leur pesanteur, hauteur, leur âge, expérience et salaire qu'ils désirent et rédiger leur demonde de leur propre main.

Pour plus amples informations au sujet des devoirs à remplir s'adresser au Chef de Police.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
St. Boniface, Man. Greffier.
le 14 avril, 1920 21—4-20